



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 139 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Patrick Chuasoto (Philippines)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 139 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/63/646.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 34^e et 39^e séances, les 17 et 27 mars 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.34 et 39).
3. Pour la suite des débats, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (A/63/728) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/761).

II. Examen du projet de décision A/C.5/63/L.31

4. À sa 39^e séance, le 27 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée » (A/C.5/63/L.31)? déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant du Mexique.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/63/L.31 sans le mettre aux voix (voir par. 6 ci-après).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

a) *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

b) *Approuve* la donation au Gouvernement éthiopien d'actifs dont la valeur d'inventaire s'élève à 1 398 500 dollars des États-Unis et la valeur résiduelle à 421 800 dollars;

c) *Approuve également* la donation à la Mission de l'Union africaine en Somalie d'actifs dont la valeur d'inventaire s'élève à 6 911 400 dollars et la valeur résiduelle à 1 967 900 dollars;

d) *Décide* de poursuivre à sa soixante-troisième session l'examen du point intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée ».

¹ A/63/728.

² A/63/761.